

ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS COMPTABLES ET ADAPTATION DES MÉTIERS

Les caractéristiques de l'économie actuelle ont amené la profession comptable à modifier profondément ses pratiques. D'une part, les méthodes d'organisation de travail ont dû intégrer les nouvelles technologies, et d'autre part il a fallu s'adapter aux exigences des besoins de l'économie qui sont apparus, créant ainsi d'autres activités.

Le premier bouleversement est lié aux TIC : avec l'introduction de nouveaux outils comme les systèmes d'information intégrée et l'adoption de nouveaux modes de travail, toutes les méthodes et les principes d'organisation traditionnels sont à réexaminer.

Aujourd'hui l'Internet s'impose comme un moyen standard de communication dans toutes les entreprises. Il permet de nouvelles formes de travail, on parle de télétravail, et également de nouvelles relations avec les tiers par la télétransmission, le développement du e-commerce et le travail collaboratif. Le défi à relever est d'intégrer ces changements dans les organisations.

Le deuxième impact porte sur les missions de la comptabilité. Le conseil, l'assistance, l'accompagnement dans l'installation des systèmes informatiques, l'aptitude à communiquer sur les informations financières représentent les orientations principales de l'évolution de la profession.

De nouvelles compétences s'imposent car toutes ces évolutions nécessitent des ressources adaptées face à une concurrence que le phénomène de mondialisation rend encore plus accrue.

Nous allons tout d'abord dresser un panorama des modifications du contexte technologique, organisationnel et économique de l'entreprise, puis nous évoquerons les compétences induites par ces changements dans la profession comptable au sens large, au sein d'un cabinet ou en tant que fonction d'une entreprise.

LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Dans un contexte «tout électronique», la tenue des comptabilités est passée d'un traitement manuscrit à l'usage de l'outil informatique avec des systèmes classiques ou bien des systèmes d'informations intégrés.

L'évolution s'est encore poursuivie avec le passage de l'écrit papier à l'écrit électronique, et l'on parle à présent de la dématérialisation des factures, de la signature électronique, des "télé-déclarations", télétransmissions diverses et d'espaces de travail collaboratif.

A - PROGICIELS DE GESTION INTÉGRÉE

Le PGI ou ERP en anglais (Enterprise Ressource Planning) est un progiciel de gestion capable de couvrir l'ensemble des activités de l'entreprise, à travers un système informatique unique et cohérent. Il organise l'ensemble des processus et des flux d'information internes, mais aussi les échanges avec les clients, les fournisseurs et tous les partenaires de l'entreprise. On peut citer quelques éditeurs à titre d'exemple : ADONIX, BAAN, ORACLE, SAGE, SAP, ...

Les PGI systèmes existent depuis le milieu des années 1970. Dépassant leur cœur de métier (la gestion), les PGI de la deuxième génération prennent désormais en charge de nombreuses nouvelles fonctions liées au marketing, au décisionnel et au commerce électronique. Leur objectif est de couvrir l'ensemble des grands processus de l'entreprise de bout en bout : gestion comptable, contrôle de gestion, gestion de la production, achats et stocks, management de la qualité, maintenance, administration des ventes, gestion du personnel et gestion de projets. Ces modules standards sont parfois complétés par des applications spécifiques en fonction des besoins d'une activité ou d'une profession. Ce sont des progiciels

multilingues, multi-législations, multi-devises, multi-dépôts et multi-sites. Une base de données unique gère l'ensemble des informations du système de gestion.

Il ne manque pas d'exemples d'entreprises, quelle que soit leur activité qui ont choisi des PGI pour leur organisation. Une enquête Oracle / IDC (janvier 2005) indique que 48 % des PME sont équipées en PGI, et que d'autres l'envisagent.

Les entreprises de toutes tailles ont investi des sommes considérables dans ces systèmes volumineux et complexes et disposent aujourd'hui de configurations élaborées dont elles sont totalement dépendantes pour mener leurs activités.

Pourquoi un PGI apparaît-il nécessaire pour beaucoup d'entreprises ?

- par choix stratégique pour accélérer la vitesse de fonctionnement de l'entreprise, pour répondre à son besoin de flexibilité et lui permettre de s'adapter en permanence à la demande du marché
- par choix économique, souci de réduction des coûts et des délais grâce à des solutions normalisées d'automatisation des fonctions de gestion
- pour une homogénéisation des données, une vision globale des données de chaque entité
- pour bénéficier d'une information de qualité et de données cohérentes et fiables.

Aujourd'hui encore, les PGI continuent d'évoluer, pour s'adapter aux développements technologiques et à la demande du marché. Voici les grands axes de ces évolutions :

- **amélioration de l'intégration** et de la souplesse, pour faciliter la mise en relation des systèmes avec les applications d'autres fournisseurs, de clients,...
- **extensions apportées aux applications du e-business**, c'est-à-dire relier de nouvelles applications aux infrastructures informatiques existantes dans le cas d'automatisation de divers processus tels que la gestion des achats (E-procurement), de la chaîne d'approvisionnement (Supply chain management SCM ou gestion de la chaîne logistique) et de la relation client (GRC).
- **élargissement d'accès à de nouveaux utilisateurs** : à l'origine, seuls les responsables de services spécifiques (finances, ressources humaines, fabrication, etc.) avaient accès au système de gestion intégré de leur entreprise. La réduction des coûts et l'amélioration des rendements et des relations avec les divers partenaires ont entraîné une ouverture à d'autres utilisateurs (ex : utilisation multi-entreprises qui participent à un même projet), à des utilisateurs en libre-service (ex : salariés consultants leurs données personnelles de paye) et à des utilisateurs nomades (ex : connexion des utilisateurs sur le terrain, en clientèle). Les entreprises s'équipent de plus en plus de flottes d'appareils mobiles pour leurs salariés itinérants, ce qui leur permet de profiter de plus de souplesse et de rapidité dans la collecte et le traitement des données. Avec ces pratiques, le concept d'entreprise "mobile" devient plus qu'une simple idée.
- **adoption des technologies liées à Internet** dont l'influence est majeure. La nouvelle informatique collaborative qui se généralise implique que plusieurs entreprises peuvent travailler pratiquement simultanément sur les mêmes données. Des portails permettent de fournir les informations de manière claire, pratique et sécurisée. C'est le cas des places de marché qui permettent aux entreprises de s'ouvrir à leurs partenaires externes pour réaliser des enchères, des approvisionnements, collaborer ou gérer leurs chaînes d'approvisionnement. Ainsi quiconque s'est enregistré et dispose des droits de sécurité appropriés peut y participer.

B - DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS COMPTABLES

La dématérialisation des documents de travail n'est peut-être pas pour demain, pourtant une tendance semble se dessiner et la Gestion Électronique des Documents (GED) prend ses marques au sein des entreprises du secteur tertiaire, grandes consommatrices de papier.

Si l'on sait que le coût moyen estimé pour le traitement d'une facture (hors litige) est de 26 euros, soit 17 euros à la charge de l'acheteur et 9 euros à celle du fournisseur, on comprend

aisément que la possibilité offerte aux entreprises de dématérialiser leurs documents comptables, représente une source de productivité importante et donc un enjeu stratégique à terme.

La dématérialisation d'un grand nombre de documents comptables (factures, règlements, déclarations,...), entraîne cependant une réorganisation complète de la chaîne de traitement des documents électroniques avec des conséquences sur les méthodes et sur la preuve du document, dans le respect des réglementations. Elle impose également des contraintes concernant l'archivage qui doit rester accessible, intègre et durable.

Par ailleurs, l'ouverture des réseaux informatiques à Internet exige la maîtrise de certains risques (falsification des identités, des informations, virus, etc.). Ainsi, le cadre légal de la dématérialisation doit permettre de couvrir ces risques et de compenser la disparition des moyens classiques d'identification, d'acceptation et de conservation.

Si l'administration fiscale reconnaît depuis longtemps le droit de tenir une comptabilité informatisée, la facture dématérialisée - pièce justificative essentielle au regard du droit comptable - peut être considérée comme facture d'origine en France depuis 1991, et avec les acteurs étrangers depuis le 1er juillet 2003, sous le respect de certaines conditions.

L'article 289 bis du CGI (1991) offrait aux entreprises la possibilité de dématérialiser et télétransmettre leurs factures via EDI (Echange de Données Informatisé). Mais ce mode d'échange supposait une infrastructure assez lourde puisque clients et fournisseurs devaient s'entendre sur une norme adoptée - par exemple la norme Edifact - et investir dans l'achat d'un logiciel adéquat.

L'article 289 V de décembre 2002 autorise, en plus des factures EDI, les factures signées électroniquement. La facture signée électroniquement devrait devenir la règle car elle vient alléger le processus EDI. Elle permet à toute entreprise, sous réserve de l'acceptation du destinataire, l'envoi d'une facture par courrier électronique (traitement de texte, tableau, image, etc.) accompagnée d'une signature électronique.

Malgré les avantages de cette procédure théoriquement simple, la mise en oeuvre s'avère plus complexe, car il est en effet difficile pour une entreprise d'imposer à ses clients ou à ses fournisseurs les contraintes liées à la dématérialisation (contrôle, archivage, qualité de conservation, restitution à l'administration).

Toujours dans le cadre des activités en relation avec les services comptables, d'autres pratiques se trouvent modifiées par l'engagement dans la voie de la télétransmission, notamment la pratique des appels d'offres.

L'apparition des "Places de marché électronique" autrement appelées les "e-market place", sites de rencontre pour acheteurs et fournisseurs, a profondément modifié le processus de l'appel d'offre. Ce système permet à des acheteurs de mettre en concurrence instantanée des dizaines de fournisseurs, offre une capacité d'écouler les stocks et fins de séries et tout cela avec une rapidité accrue dans le traitement des commandes et donc un besoin de commerciaux moins grand (ex : buildonline.com pour les professionnels du bâtiment). Dans le cas des Net markets privés de multinationales, il s'agit de plates-formes d'achat communes entre deux grandes entités (ex : projet CPGmarket entre Danone et Nestlé).

Côté marchés publics, depuis le 1er janvier 2005, les administrations sont tenues d'accepter des réponses électroniques à leurs appels d'offres (propositions supérieures à 155.000 euros pour l'État).

Le processus de dématérialisation des appels d'offres est donc devenu inéluctable, même si des contraintes liées à la procédure et à la certification freinent encore son envol.

L'administration n'échappe pas non plus aux mesures de réduction des coûts. En juin 2004, la Direction des journaux officiels recevait pour mission de dématérialiser le JO.

Ce projet doit permettre de réaliser un gain de temps et de papier considérable (2000 tonnes de papier par an- sauf si les utilisateurs impriment les textes), mais il doit offrir les mêmes garanties de sécurité et haute disponibilité que la version papier.

C - RELATIONS AVEC L'ÉTAT ET LES ORGANISMES SOCIAUX

Chaque année, 100 millions de déclarations sont émises par 3,5 millions d'entreprises françaises et transmises aux différents services fiscaux et organismes sociaux. Ce qui représente environ 200 millions d'heures passées en saisie, mise sou pli..., soit 10 milliards d'euros par an.

Afin de réduire les coûts liés à ces obligations légales, le gouvernement incite les entreprises à dématérialiser leurs déclarations. Depuis 2002, les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse les 15 millions d'euros doivent télédéclarer leur TVA (se référer à l'article 41 de la loi de finances rectificative pour 1999).

La télé-déclaration apparaît être une réelle simplification du processus de gestion fiscale et sociale des organisations. En effet, elle permet une réduction des coûts. Une entreprise peut effectuer ses télédéclarations pour un prix inférieur à celui d'une lettre recommandée. Elle réduit le risque d'erreur inhérent aux ressaïsies depuis un logiciel de gestion. De plus, une certaine traçabilité est assurée par l'acheminement sécurisé de la déclaration et la remise de celle-ci à son destinataire le jour même. Un gain de temps est réalisé en évitant les ressaïsies de données, les impressions papier , la recherche et la manipulation de fichier. En effet, la déclaration est extraite du logiciel de gestion, mise en forme, envoyée à son destinataire, journalisée dans l'historique des échanges avec les administrations fiscales et sociales et enfin archivée.

La première téléprocédure fut TéléTV@, le service de déclaration et de paiement de la TVA déployé en 2001. Il a été suivi en 2004 par Téléc@rte Grise (déclaration des ventes de véhicules), ainsi que par des services de déclaration unique d'embauches et de déclaration unifiée des cotisations sociales. Côté particuliers, on pense au très médiatique TéléIR, dédié à la déclaration de l'impôt sur le revenu, dont il existe un équivalent pour les entreprises. À l'avenir, de nombreuses autres téléprocédures seront mises en oeuvre car les gains de productivité et de qualité représentent un enjeu non négligeable.

A l'échelle européenne, on note un nette progression car près de 40% des services administratifs sont désormais accessibles en ligne dans les différents pays de l'Union (étude Capgemini). La Suède est le pays le plus avancé, avec 74% de services en ligne, suivi de l'Autriche (72%). La France est à la dixième place, avec 50%. Les derniers pays entrant dans l'UE se placent quasiment tous en bas du classement. Ces chiffres dénotent un réel progrès depuis 2001, où seules 20% des administrations proposaient des prestations sur Internet dans "l'Europe des 15".

D - LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE DE L'EXPERT-COMPTABLE

Dès 2000, le CNC avait étudié la mise en œuvre d'une signature électronique de l'expert-comptable mais ni le cadre juridique, ni le marché ne s'y prêtaient.

Les progrès techniques et la généralisation des hauts débits ont aujourd'hui favorisé le décollage des échanges électroniques. Ainsi la pratique des transferts de fichiers, la dématérialisation encouragée par les pouvoirs publics, mais aussi l'augmentation des défaillances de sécurité engendrent de nouveaux besoins comme la nécessité d'authentification, l'assurance de la non modification des fichiers transmis et la vérification des droits d'accès de connexion.

La signature électronique semble répondre à ces demandes. Cette signature dématérialisée sera stockée dans une carte cryptographique protégée par un code, et permettra aux experts-comptables de certifier leur qualité dans leurs démarches, télédéclarations et d'avoir la certitude d'expédier à leurs clients des documents authentifiés et non modifiables.

A - EXTERNALISATION

Depuis quelques années, « faire ou faire faire ? » est devenu la question brûlante des gestionnaires en quête de flexibilité. Les systèmes d'information sont eux aussi externalisés. Le choix de l'externalisation implique fortement la vie et l'évolution de l'entreprise. Aussi, l'organisation par projet se démultiplie puisqu'elle seule permet la mobilisation d'expertises complémentaires orientées vers un objectif commun.

L'externalisation consiste à confier la totalité d'une fonction ou d'un service à un prestataire externe. Du contrat passé entre les deux entités : entreprise cliente et le prestataire naissent des obligations mutuelles en termes de qualité de service ou de prix.

Les fonctions traditionnelles qui sont externalisées sont la logistique, l'informatique, la communication externe, le juridique, la paie, le suivi des créances, le transport ou bien encore la restauration.

La comptabilité et la finance constituent encore des activités peu concernées par l'externalisation. Les prestataires d'externalisation comptable et financière sont des prestataires globaux travaillant pour des grands comptes, de nombreuses start-up et un nombre important d'experts comptables au service des PME-PMI.

L'externalisation n'est pas toujours facile à mettre en œuvre par une entreprise car elle entraîne des changements en management : "change management", c'est à dire une redéfinition des postes et des fonctions qui restent dans l'entreprise ou qui sont transférés dans l'entreprise prestataire. Des difficultés apparaissent également au niveau du bon choix des systèmes d'information et du transfert des données.

L'externalisation confère souplesse, réactivité, maîtrise des coûts, allègement du système d'information par la délégation d'une activité à un prestataire et ce dernier apporte par sa spécialisation une meilleure compétence. L'entreprise peut donc mobiliser ses ressources sur son métier. La réduction des coûts est largement reconnue mais l'externalisation ne se limite plus qu'à l'aspect économique, avantage sensible pour les PME-PMI qui externalisent en général des activités comptables, de paie et de secrétariat. Le choix de l'externalisation pour les entreprises est de plus en plus motivé par des aspects stratégiques en ce qui concerne les grandes entreprises. Nous pouvons citer le groupe Thomas Cook qui a choisi d'externaliser sur un même lieu les fonctions finance, paie, informatique, ressources humaines et déploiement de projets avec une mise en place d'une plate-forme unique intégrée (PGI). L'objectif était de responsabiliser les collaborateurs de Thomas Cook aux performances du groupe et non avoir pour seule motivation l'optimisation des résultats de leur division. Le géant des telecoms AT&T a été confronté à de nouveaux risques de gestion en matière de recouvrement des créances : risque de non-paiement à chaque communication suite à la déréglementation du marché américain des telecoms. Le choix d'un spécialiste du crédit et du recouvrement avait une finalité de stratégie commerciale : étendre l'offre de services à un plus grand nombre d'abonnés, le tout à moindre risque (nouveaux modes de règlement par des solutions de pré-paiement).

Un récent rapport traitant de l'affacturage (*Source : Vernimmen*), montre la progression importante de cette pratique depuis une dizaine d'années (croissance de +300% du volume d'affaires). L'affacturage est devenu un moyen de financement permanent, et non plus exceptionnel, de l'activité de l'entreprise.

Les entreprises sont devenues plus mûres vis-à-vis de l'externalisation et sont désormais capables d'opérer dans le futur des externalisations plus larges, plus stratégiques. Elles cherchent aujourd'hui par ce moyen des avantages stratégiques bien au-delà de la réduction des coûts, de l'amélioration du rendement et du service, car si la principale motivation pour sous-traiter est de réduire les coûts, c'est oublier que le travail n'est pas seulement un coût mais aussi une source de valeur.

Il ressort dans un sondage Ifop - Grant Thornton (septembre 2004) qu'en matière d'externalisation, les chefs d'entreprise privilégient avant tout la paie (69%) et, dans une moindre mesure, la comptabilité fournisseurs (36%). Viennent ensuite la comptabilité clients (24%), la consolidation (21%), et la comptabilité générale, analytique et budgétaire (18%).

Interrogés sur les deux principaux avantages tirés de l'externalisation de certaines fonctions comptables et financières dans leur entreprise, une courte majorité cite le respect des règles comptables, fiscales et sociales (52%), puis la réduction des coûts (44%). Dans une moindre mesure, plus d'un quart (28%) retiennent le respect des délais et l'amélioration de l'organisation. L'amélioration du système d'information interne semble être un avantage beaucoup moins probant (15%).

L'externalisation, semble mieux convenir aux entreprises récemment créées ou délocalisées, voire en restructuration ou en difficulté, et apporte une grande satisfaction aux dirigeants qui y ont recours. Alors que pour les autres dirigeants il s'agit plutôt d'une solution «rigide», «temporaire» et coûteuse». Enfin parmi les principales réticences à une externalisation, les dirigeants interrogés mentionnent la crainte d'un accès plus difficile aux informations internes ainsi que la gestion du personnel de l'entreprise concerné par cette mesure.

B – TRAVAIL COLLABORATIF

Capter et faire circuler l'information sont devenus des facteurs clés de compétitivité.

De tous temps, l'homme a dû travailler en équipe avec ses semblables, le concept "collaboratif" ne s'est vraiment développé que depuis une vingtaine d'années et désigne un système d'outils et de solutions plus ou moins élaborés qui permettent à l'entreprise d'optimiser l'organisation du travail, de diffuser les données et les savoirs en les mettant à la disposition du plus grand nombre de collaborateurs.

Parmi les outils les plus courants, on peut citer les réseaux (intranet, extranet, internet...) et les logiciels de travail partagé (traitement de textes, tableurs, conferencing, chat...) qui permettent à un grand nombre de personnes d'interagir sur un projet commun. L'utilisation de ces logiciels est complété par la mise en place de systèmes de base de données qui optimisent la diffusion et le partage des informations (bibliothèques, annuaires électroniques, moteurs de recherche, listes de diffusion, FAQ, forums, newsgroups etc.).

En adoptant le travail collaboratif, l'entreprise veut dépasser les frontières géographiques et repousser les limites imposées par le temps, car tout type de données se trouve instantanément disponible pour l'ensemble des fonctions internes et externes de l'entreprise. Les nouvelles formes de travail collaboratif permettent ainsi d'interconnecter les différentes fonctions de l'entreprise et d'améliorer les relations de l'entreprise avec ses clients, fournisseurs et partenaires divers, avec des outils bien plus puissants que le téléphone ou le fax. L'ensemble de la masse d'informations devient alors rapidement accessible à chacun et ce, que ce soit dans ou à l'extérieur de l'entreprise.

Ces nouvelles habitudes de travail qui naissent au sein des entreprises annoncent un concept bien plus étendu qui est celui de "l'entreprise réseau" et nécessitent une formation pour les collaborateurs à l'utilisation de ces nouveaux modes de travail.

C - ADAPTATION AUX NORMES INTERNATIONALES, COMMUNICATION FINANCIÈRE

L'application des nouvelles normes internationales a des implications évidentes dans la communication des résultats sur des bases nouvelles pour tous les professionnels de la comptabilité, de la finance, du contrôle de gestion, etc.

Le rôle capital du comptable, en pointe sur ces évolutions en matière technique (normes IAS et mise en place des systèmes d'information), est de travailler avec les autres services de l'entreprise. Il doit aller au-delà de sa technique et savoir communiquer avec les autres, les former et aider à anticiper les principaux changements, passer du «savoir-faire au savoir être».

A - EVOLUTION DES MÉTIERS DU CHIFFRE

L'ensemble des métiers de la comptabilité a été fortement impacté par toutes ces évolutions. De nouvelles activités sont apparues comme par exemple le traitement et le suivi de factures intégrées à l'outil, alors que toutes les activités à faible valeur ajoutée sont en déclin. C'est le cas notamment, des travaux intégrant des rapprochements automatiques, ou des activités de saisie. Parallèlement, d'autres activités qui nécessitent contrôle et analyse, ont pris une grande importance (ex : suivi des clients), et des compétences comptables nouvelles liées à la connaissance des processus et des règles de gestion (ex : les immobilisations, les fournisseurs) sont devenues essentielles.

L'automatisation des activités comptables qui a entraîné une plus large autonomie dans les différents postes de travail, a aussi entraîné une plus grande spécialisation de ceux-ci.

♦ Relèvement du niveau de qualification des comptables

Au regard de l'évolution des métiers, le niveau moyen des comptables voit l'éventail de ses compétences s'enrichir.

La seule compétence technique est devenue insuffisante. Il faut que le comptable démontre :

- sa capacité à fonctionner en équipe, en réseau : il se soucie de ce que font les autres, puisque les informations sont en interaction et en temps réel.
- sa bonne connaissance de l'anglais, langue de plus en plus associée aux métiers du chiffre,
- sa maîtrise de l'outil informatique et son adaptabilité aux évolutions et aux changements,
- sa polyvalence technique afin d'être mobile entre les différents métiers de la comptabilité. En effet le professionnalisme de chaque spécialité oblige à repartir comme débutant à chaque changement.
- sa réactivité c'est-à-dire sa compréhension de l'ensemble des systèmes et des interactions.

Les professionnels ajoutent à ces compétences, des "traits" de personnalité essentiels : la curiosité, la créativité, l'ouverture d'esprit, l'adaptabilité et la capacité à gérer le changement.

♦ Adaptation des compétences aux spécificités de chaque entreprise

La complexité des organisations et l'évolution rapide des technologies nécessitent une adaptation aux processus de chaque entreprise ainsi qu'une actualisation régulière des connaissances. Ces formations, souvent assurées en interne développeront :

- la capacité à situer son activité comptable par rapport à celles de l'entreprise
- la connaissance de l'outil intégré et donc de l'organisation interne et de sa logique
- la capacité à appliquer les règles comptables en évolution
- la maîtrise technique de l'outil informatique et bureautique du poste de travail.

♦ Evolution de l'organisation du travail et de la profession

- les anciennes distinctions aide-comptable, comptable 1, 2, 3, s'effacent pour faire place à des métiers spécialisés avec des activités plus qualifiées : comptable fournisseur, comptable client, comptable généraliste.
- rapprochement des métiers de la comptabilité et du contrôle de gestion car les comptables et les gestionnaires exploitent les mêmes informations.
- apparition d'un métier nouveau à la comptabilité : celui d'administrateur. Son rôle est de mettre en œuvre, d'assister, de contrôler et de gérer les systèmes d'informations comptables. Ce métier (Bac+2 minimum) est maintenant souvent positionné dans la filière comptabilité et non plus dans la filière informatique, étant donné la nécessité d'une très forte connaissance du domaine comptable.

B - RÉFLEXION STRATÉGIQUE DES EXPERTS COMPTABLES

Face à ces évolutions, et afin de renforcer la profession, les membres du Conseil Supérieur se sont réunis lors d'un séminaire (janvier 2004) pour élaborer une réflexion stratégique. Quatre grands thèmes ont été abordés durant ce séminaire et on donné naissance à plusieurs projets :

♦ Ressources humaines

En France, il existe beaucoup de compétences comptables, mais avec des diplômes très différents (Expertise-comptable, HEC, Supde co, Essec, ESCP, etc...). En GB, par exemple, tout le monde est "Chartered-Accoutant" (expert-comptable). L'idée est donc de rassembler la famille comptable française, pour gagner en valeur et en efficacité face aux Anglo-Saxons.

D'autre part, il n'existe pas de diplôme intermédiaire (Bac+3) permettant la reconnaissance du collaborateur-cadre de cabinet. Ainsi, le Conseil supérieur de l'Ordre s'associe avec le CNAM pour créer un nouveau diplôme de Bachelor (niveau européen à Bac+3). La formation sera ouverte aux candidats ayant un Bac+2 au moins, ainsi qu'à la VAE et pourrait faciliter la promotion interne. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du schéma LMD de l'enseignement supérieur et pourrait servir de modèle pour une future licence.

♦ Environnement technologique et organisationnel

Lors de ce séminaire, un groupe de travail a relevé les évolutions ayant un fort impact sur la profession. Il s'agit essentiellement du développement de l'Internet à haut débit dans les TPE, de la dématérialisation croissante des documents, du développement de la délocalisation dans les services, et de la diffusion des normes IAS/IFRS.

Face à ces évolutions les élus du Conseil Supérieur proposent :

- de consolider le marché de la tenue de comptabilité en tirant partie des gains de productivité liés à Internet et à la dématérialisation pour rester compétitif face à de nouveaux entrants.
- de développer la création de nouvelles offres de services (conseil, assistance, formation,...)
- d'attribuer une signature électronique à chaque expert-comptable de façon à l'identifier en tant que tel pour accélérer la transmission de documents sécurisés.

♦ Le marché et les produits

L'activité des cabinets est encore essentiellement tournée vers les contrôles et les aspects déclaratifs. Il est suggéré :

- de renforcer la formation des experts-comptables en matière d'organisation, d'informatique et de marketing,
- de proposer des formations aux IAS/IFRS,
- de renforcer les missions de contrôle interne,
- et de s'impliquer dans le développement durable.

♦ Le statut

Face à la déréglementation partielle probable de la profession au niveau européen et afin d'élargir l'audience de la profession ainsi que son rayonnement, un projet d'ouverture d'une "liste de membres associés" permettrait de rassembler l'ensemble des professionnels de la comptabilité et de la finance des secteurs privé et public.

A titre de comparaison, au Royaume-Uni 66 000 libéraux contre 17 000 en France, 65 000 experts-comptables britanniques exerçant à l'étranger contre 10 Français, 250 000 étudiants en comptabilité en GB contre 5 000 en France

Ainsi, un groupe professionnel élargi permettrait de meilleures pratiques et renforcerait la crédibilité du métiers (allusion aux récents scandales). Une charte et un règlement intérieur très rigoureux pour les "membres associés" permettrait de ne pas remettre en cause la prérogative d'exercice des membres de l'Ordre des Experts- Comptables.

Il est également envisagé la création d'une "Académie des sciences et techniques de l'économie" afin de participer de manière dynamique à l'évolution des techniques comptables, et de promouvoir la recherche comptable de façon pluridisciplinaire. Le projet envisage la

constitution de plusieurs thèmes : comptabilité et finance, audit et contrôle, gouvernance et éthique, management, ressources humaines et relations internationales

B – ADAPTATION DE NOS ENSEIGNEMENTS A CES EVOLUTIONS

L'ensemble des innovations de la société de l'information a agi sur l'évolution du travail et des métiers.

On peut constater que du fait de l'allongement de la durée des études, le niveau des qualifications des individus s'est accru. Nos enseignements doivent s'adapter au niveau des compétences exigées par les entreprises et les administrations. Nous devons permettre aux jeunes en formation d'être compétents, c'est à dire savoir mobiliser leurs connaissances et leurs qualités pour faire face à un problème donné.

On constate un accroissement et une diversification des compétences nécessaires. Elles se traduisent par

- des compétences de type « **savoir-faire opérationnel** », c'est à dire le maniement aisément d'un micro-ordinateur avec ses diverses fonctionnalités. Cette compétence doit être élémentaire pour chacun, quel que soit son niveau hiérarchique et la nature de ses activités. Il s'agit de maîtriser les outils liés aux TIC et leurs différents champs d'application .
- Les compétences sont également de type « **connaissances professionnelles** » car la seule maîtrise de l'outil informatique ne suffit plus pour utiliser au mieux les ordinateurs intégrés dans des réseaux. Les compétences nécessaires combinent des compétences d'usage de la technique et des compétences professionnelles de métier (savoirs scientifiques, savoirs techniques de la fonction telle que la gestion....).
- Les compétences sont aussi de type « **stratégie de résolution de problèmes** ». Il s'agit d'interpréter, de hiérarchiser les actions à entreprendre pour dégager des priorités et de finaliser.
- Et enfin, les compétences sont de type « **social** ». Il s'agit de connaître les règles et procédures des entités notamment sur l'organisation économique et sociale et sur l'organisation en réseau.

De plus, l'abondance des données nécessite des compétences plus fortes dans le domaine de la lecture/écriture car l'écrit reste plus que jamais d'actualité même si la société de l'information a été génératrice de nouveaux langages écrits propres aux messageries, au chat ou aux SMS.

♦ Rénovations des filières de formation

Les dernières rénovations des filières de formation en Gestion BTS CGO et Baccalauréat STG adaptent les enseignements aux compétences exigées par les entreprises et les administrations, tiennent compte de l'évolution des organisations comptables et largement des évolutions importantes des systèmes d'informations des organisations.

En BTS CGO, cela se traduit par les 10 processus caractérisant la fonction comptable comme étant un processus, ayant à satisfaire un certain nombre de « clients » internes et externes à l'entreprise et étant en relation avec un certain nombre de « fournisseurs », essentiellement internes à l'entreprise, agissant au sein d'autres processus de l'entreprise. Les professionnels ont décomposé le processus comptable en 20 sous-processus groupés en 7 processus centraux (gestion des référentiels comptables, organisation-méthodes-système d'information comptable, centralisation et gestion des arrêtés comptable, production du reporting interne, production de l'information financière externe, production des documents fiscaux, production des comptes de groupe) et 13 processus en liaison (clients, fournisseurs, immobilisations, projets recherche et développement, financement et participations, achats,...).

Pour la nouvelle série de Bac STG, les programmes de 1^{ère} et de Terminale font bien apparaître d'une part la comptabilité financière et la comptabilité de gestion.

Dans les deux niveaux de formation, le système d'information est mis en avant à travers les exploitations pédagogiques de bases de données, le travail collaboratif, l'utilisation des logiciels de gestion en partage de données dans un environnement réseau serveur-client et les PGI sont préconisés, même s'ils ne sont pas encore utilisés dans la pédagogie des enseignements de gestion.

Les services comptables et financiers des entreprises ont vu rapidement changer le contenu de leurs métiers. L'enseignement de la comptabilité au sens large (comptabilité financière et de gestion, audit,...) doit développer, à tous les niveaux, les compétences nécessaires pour adapter les enseignements menant à ces carrières.

Cette mission est d'importance dans un environnement de plus en plus caractérisé par la mondialisation, les nouvelles technologies et l'organisation en réseaux.

SOURCES

APDC

Extrait de l'article publié dans la Revue Fiduciaire Comptable Article d'Arnaud Trésarie-Bésincq sur La dématérialisation des factures

Cahiers Economie et Gestion n° spécial mars/avril 2005 : Un outil collaboratif, OVIDENTIA

Economie et management n°114 janvier 2005-05-12

L'Expansion Management Review septembre 2004

L'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières et l'Observatoire de la Qualité Comptable (dématérialisation)

Les dossiers d'ADP : Ressources humaines L'externalisation en Europe, une évolution profonde, une évolution accélérée

Externalisation : enjeux économiques et stratégiques, méthodologie, risques et opportunités, restitution de l'enquête DFCG-HEC de mai 2002

Signature électronique de l'expert-comptable :

<http://www.experts-comptables.fr/html/pub/publi/sic/sic225aout-sept2004signatur.pdf>

Les dirigeants d'entreprise et l'externalisation Sondage Ifop - Grant Thornton • 28 /09/04
<http://www.ifop.com/europe/sondages/opinionf/externalisation.asp>

Les Echos : L'externalisation

http://www.lesechos.fr/formations/entreprise_globale/articles/article_4_7.htm

L'affacturage est-il sorti du ghetto ?

http://www.vernimmen.net/lettre/html/lettre_38.html#actualite

Accenture : Fonctions comptabilité et finance – article de Stewart Clements : Catalyseur de changement
<http://www.accenture.com/xd/xd.asp?it=frweb&xd=locations>

L'ascension du travail collaboratif

http://www.acheteursinfo.com/actualites_collaboratif.html

Réflexion stratégique des experts comptables
<http://www.experts-comptables.fr/html/pub/publi/sic/sic219janv2004even.pdf>

Sites, ouvrages à consulter :

Etude sur l'évolution des compétences dans la profession comptable libérale
www.anact.fr/performance/etudes/PACAexperts/etude.html

La place des PGI dans l'évolution des systèmes d'information de gestion sur le site national de l'Économie-gestion :

<http://www.educnet.education.fr/ecogest/veille/informatique/ig15.htm>

Un progiciel de gestion intégré a été installé dans l'entreprise

www.leem.org/publications/guide_methodologique/monoSynthelabo_milieu.html

Pratiques collaboratives, téléprocédure, dématérialisation

<http://www.zdnet.fr/techupdate>

Extrait de l'interview de JL Mullenbach dans le magazine « Profession comptable »

www.qualite-comptable.com/actualite/extrait.htm

Les métiers de la comptabilité et du contrôle de gestion (mars 2001)

www.metiers-assurance.org/me3.htm

Le métier de comptable (fiche métier)

www.jetudie.com/formations_metiers/comptabilite/comptable.htm

Les échos : l'externalisation

http://www.lesechos.fr/formations/manag_info/articles/article_9_8.htm

Etude de l'Observatoire "les métiers de la comptabilité et du contrôle de gestion (mars 2001)

La Revue Fiduciaire Comptable n°227 mars 1997 Evolution de la fonction comptable

La Revue Fiduciaire Comptable n°298 mars 1998

La Revue Fiduciaire Comptable n°296 du 21/03/1999